



Bulletin d'adhésion et de souscription au contrat "Panier de légumes 2026"

L'AMAP « Mag'ama » vous propose de souscrire au contrat Panier de légumes 2026 : 20 paniers de légumes produit par le **GAEC Les Légumes du Moulin**, situé à Magnat l'Étrange, livré de manière hebdomadaire.

L'abonnement est souscrit aux conditions suivantes :

Cotisation d'adhésion : l'association ne demande aucune cotisation d'adhésion.

Durée et période livraison visée : 20 paniers livrés entre le 9 juin et le 20 octobre 2026, sur une durée de 20 semaines. La date de livraison du 1er panier dépendra de la production. A noter aussi, qu'exceptionnellement cette année, il est possible qu'en septembre, nos producteurs soient obligés de décaler d'une semaine leur livraison.

Les paniers : ils sont composés de plusieurs légumes de saison choisis par les producteurs. La composition varie en fonction des saisons et des légumes disponibles à la récolte. Tous les légumes sont issus de l'agriculture biologique.

Prix des paniers : le **petit** panier est à **10 €** et le **grand** panier est à **18 €**.

Calcul du poids du panier : comme à l'épicerie, chaque légume a un prix différent au kilogramme. Les maraîchers composent un panier de légumes en fonction de la production de la semaine, jusqu'à atteindre le prix de 10 € ou 18 €. Le poids total du panier varie d'une semaine sur l'autre, en fonction des légumes qui le composent.

Livraison : elle a lieu le mardi, au Bar Associatif de Magnat, de 18 h à 20 h. Chacun devra venir avec son sac pour récupérer le contenu de son panier. En cas d'absence, l'adhérent désigne quelqu'un pour récupérer son panier.

Résiliation : l'abonnement peut être résilié en cas de force majeure (mutation, déménagement, etc.)

avec un préavis d'un mois.

Règlement de l'Amap : en signant ce bulletin d'adhésion, l'adhérent s'engage à respecter le règlement publié sur le site de l'association magnamap.fr.

Pour mémoire, les engagements de l'adhérent sont :

- financier à travers l'achat à l'avance d'une partie de la production sur une période donnée ;
- économique et moral à travers la solidarité avec l'agriculteur : partage des risques liés aux aléas de la production et des bénéfices naturels ;
- associatif par la participation à la vie de la structure (présence aux permanences au local, préparation et/ou distribution des produits, aide à la gestion de l'association...).

Paiement : il s'effectue par virement bancaire ou par chèque. L'adhérent peut choisir l'une des deux modalités suivantes :

1. **paiement en une seule fois** : le montant total est réglé lors de la première distribution de paniers ;
2. **paiement mensuel** :
 - **par chèque** : tous les chèques correspondant aux mois d'abonnement sont remis au producteur lors de la première distribution. Celui-ci s'engage à les encaisser mensuellement, en respectant la période concernée. **Les chèques devront être rédigés à l'ordre de GAEC Les Légumes du Moulin ;**
 - **par virement** : le virement doit être effectué avant la première distribution de paniers du mois concerné.

Un reçu pourra être délivré sur demande.



**Magn'ama - Bulletin d'adhésion et de souscription
au contrat Panier de Légumes 2026 des "Légumes du Moulin"**

Bulletin d'adhésion et de souscription	
Nom	
Prénom	
Adresse complète	
Mail ou téléphone	

Offre	Prix du panier	Je choisis	Total
20 Petits paniers	10 € / semaine	<input type="checkbox"/>	200 €
20 Grands paniers	18 € / semaine	<input type="checkbox"/>	360 €

Modalité de paiement pour 2026	<input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Virement bancaire	<input type="checkbox"/> en 5 fois (pour 5 mois) <input type="checkbox"/> en une seule fois soit _____ euros / paiement
--------------------------------	---	--

Les virements bancaires doivent être effectués sur l'IBAN suivant : **FR76 1680 6085 0066 1330 7942 570**
Les chèques sont rédigés à l'ordre de **GAEC Les Légumes du Moulin**

En signant ce bulletin d'adhésion, l'adhérent s'engage à respecter le règlement publié sur le site de l'association magnamap.fr et participer à la vie de l'association.

Date de début de contrat, signature précédés de la mention "Bon pour accord"	
--	--

À renvoyer à l'adresse **amap.magnat@gmail.com**
ou à remettre à un des responsables de l'Amap (Estelle, Corinne, Éléonore ou Bertrand), le mardi au BAM.